



Commune de BAYET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2-30/06/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 15 - présents : 10 - votants : 10 + 2 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE TRENTE JUIN à 20 heures,
le Conseil Municipal de BAYET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la
Mairie, sous la présidence de Philippe BUSSERON, Maire.
Date de convocation : 23 juin 2022

Etaient présents : BUSSERON Philippe, DEBOURGES Serge, HADJI Nadia, LACOMBE
Christophe, LAMOUCHE Bruno, LARONDE Véronique, MARION Laurent, MAY Nathalie, MENAT
Marie-Noëlle, POUYET Michel.

Etaient excusés : BIDET Grégory, BORDE Sandrine,

Etaient absents : HORNBERGER Olivier, DUBOCAGE Angélique, MASSON Joffrey,

Pouvoirs : BIDET Grégory à Nadia HADJI
BORDE Sandrine à Philippe BUSSERON

Serge DEBOURGES est élu secrétaire de séance

Délibération n° 2- 30/06/2022

ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'Etat des produits irrécouvrables arrêté à la date du 10 mai 2022 présenté par Monsieur le Trésorier ainsi que les pièces justificatives s'y rapportant ; l'examen de celles-ci prouvant l'insolvabilité des redevables ainsi que les diligences apportées au recouvrement, Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeur des titres émis sur la liste 3333917524 pour un montant de 63,80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur de cette créance et l'imputation au compte 6541 du budget concerné

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
Philippe BUSSERON, Maire de BAYET.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et notification ou publication le : 1^{er} juillet 2022
Le Maire,



21, rue des Luminaires - 03500 BAYET

Tél. 04 70 45 32 26 - Fax 04 70 45 69 32 - E.mail : mairie-bayet@wanadoo.fr